



Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR EURO HIGH YIELD

Part GP, Part R, Part I

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbepam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 4 ans minimum, une performance liée à l'évolution du marché des obligations à haut rendement en sélectionnant les émetteurs majoritairement privés ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est géré activement et n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (Ticker HEC4) est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Cet indice est représentatif de la performance des obligations de catégorie spéculative (« High Yield »). L'indice est composé de toutes les obligations libellées en euro émises par des émetteurs privés établis dans des pays développés et notées High Yield (catégorie spéculative), dont la moyenne des notations attribuées par les agences de notation Moodys, S&P et Fitch, est comprise entre BB+ et B- ou notations jugées équivalentes par la Société de gestion. L'indice est contraint, c'est-à-dire que le poids de chaque émetteur est limité à 3 % de sa valeur de marché.

Cet indice est coupons réinvestis et utilise le cours de clôture.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison de la sélection des titres sur des critères ISR (Investissement Socialement Responsable), la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et la note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices suivants:¹ Bloomberg Euro-Aggregate: (toutes maturités) (LECPREU Index), ICE BofA Global High Yield Index (HW00 Index), Bloomberg Global Aggregate - Corporate (LGCPTREU Index) et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged (UCBIFX13 Index), et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier ces entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

L'indice ICE BofA Global High Yield Index est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GBP, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions USD, 250 millions EUR, 100 millions GBP ou 100 millions CAD.

L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires d'entreprise libellés en devise locale sur 24 marchés mondiaux, dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'indice FTSE Global Convertible Bond Hedged EUR est composé d'obligations convertibles du marché mondial et couvert en EURO contre le risque de change sur toutes les devises de l'indice de référence.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir la Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion; exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La Société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics, y compris des obligations convertibles, majoritairement libellés en euro, dont les notations sont majoritairement High Yield, c'est à dire inférieures à BBB- / Baa3 (Standard&Poors, Moody's ou Fitch ou de notation équivalente suivant l'analyse de la société de gestion) en application de la méthode de Bâle décrite ci-après. Le FCP se laisse l'opportunité d'investir jusqu'à 50 % maximum, dans des titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- / Baa3 ou ayant une notation équivalente selon la Société de gestion.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée:

1. Sélection de titres obligataires

Cette stratégie consiste à s'exposer aux obligations (majoritairement) High Yield et Investment Grade et via la sélection des secteurs d'investissement, des émetteurs et des émissions en fonction des analyses macro et micro-économiques de l'équipe de gestion. L'analyse réalisée vise non seulement à sélectionner les émissions les plus attractives au sein de l'univers d'investissement, mais aussi à identifier et éviter les émetteurs présentant un risque de défaut trop élevé selon l'analyse de la Société de gestion. La Société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectue une analyse crédit lors de l'investissement.

Cette stratégie de sélection de titres peut se déployer via:

- du portage d'obligations (détention d'obligations à maturité) pour bénéficier de leur rendement élevé,
- une gestion active de l'exposition au risque émetteur, cherchant à bénéficier de l'évolution des spread des émetteurs, y compris par l'utilisation de dérivés de crédit.
- des stratégies de valeur relative afin de profiter d'écarts de performance anticipée par exemple entre différentes émissions d'un même émetteur, ou entre des émetteurs et/ou secteurs et/ou des maturités.

2. Gestion active de la sensibilité globale du portefeuille et de son exposition au risque de crédit

La Société de gestion peut allouer la sensibilité positive ou négative du portefeuille, ainsi que son exposition au risque de crédit, et chercher ainsi à profiter d'une évolution des taux d'intérêt et des spreads de crédit.

- gestion active et flexible de la sensibilité globale du portefeuille et contrôle de sa répartition par maturités. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [-1; 10];
- gestion active et flexible de l'exposition du portefeuille au risque de crédit par exemple par l'achat ou la vente de protection sur indice Itraxx (indice composé de dérivés de Crédit), et l'achat ou la vente de performance sur TRS (Total Return Swap) sur indices IBOXX, etc.

L'ajustement de l'exposition crédit du portefeuille peut aussi permettre de faire face aux demandes de souscriptions et demandes de rachats, via l'utilisation de CDS et TRS sur indice.

3. Stratégies d'arbitrage et de dynamisation du portefeuille

En fonction des opportunités de marché ou dans l'objectif de diversifier les sources de valeur ajoutée du portefeuille, la Société de gestion peut:

- développer des stratégies d'arbitrage entre les titres obligataires de qualité de crédit différente, ou encore des stratégies d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit (arbitrage entre des obligations et des dérivés de crédit afin d'exploiter un écart de valorisation entre deux instruments similaires), dans le respect des contraintes de gestion du FCP.
- dynamiser le portefeuille par l'investissement sur des obligations convertibles et sur le segment des Cocos pour générer des plus-values. L'exposition globale du FCP au risque action, qui résultera de l'ensemble des instruments financiers détenus par le FCP, y compris des éventuelles options détenues, demeurera inférieure à 10 % de l'actif net.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- diversifier le portefeuille par des émetteurs de toute la zone OCDE, avec une diversification sur les devises (au minimum 50 % en euro et au maximum 10 % en devises émergentes) avec un risque de change limité à 10 % maximum de l'actif net.

Ces stratégies s'effectueront en investissement direct (obligations ou titres) ou de façon synthétique grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés (notamment des Credit Default Swap ou des Total Return Swap).

Tableau de synthèse :

	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	-1	10
Risque de change	10 % maximum	
Devise	Euro: minimum 50 % OCDE hors euro: maximum 50 % Devises émergentes: maximum 10 %	
Emetteurs pays de l'OCDE	75 %	110 %
Emetteurs de pays émergents	10 % maximum	

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions :

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les actions. Toutefois, le FCP peut détenir des actions, dans la limite de 10 % maximum de l'actif net, en raison d'investissements dans des obligations convertibles et dans des obligations contingentes convertibles.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP est investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés, obligations convertibles) des pays de l'OCDE (dont 50 % minimum de titres libellés en euros). L'investissement en émetteurs de pays émergents est limité à 10 % maximum. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, les émissions du secteur privé étant privilégiées. Les titres d'État représentent au maximum 30 % de l'actif net du FCP. Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics représentent 70 % minimum de l'actif net du FCP

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Le FCP a une exposition aux titres de catégorie High Yield (dits à caractère « spéculatif » ou à « haut rendement ») allant de 50 % à 110 % de son actif en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de Gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La fourchette de sensibilité sera comprise entre -1 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites “CoCos” ou “Additional Tier 1”) dans la limite de 30 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger:

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions de FIA et d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF libellés en euro).

Ces fonds peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque défini. Ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. Si elles existent, les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles ni avec la stratégie ISR mise en œuvre dans le FCP (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes)

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement à vocation générale de droit français (FIVG) gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin d'ajuster la sensibilité du portefeuille.
- Futures et option sur actions ou indices actions ainsi que des total return swap sur paniers d'actions et indices actions, à des fins de couverture ou d'exposition, sur les marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré.
- Futures et options de change et change à terme à des fins de couverture, d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture, d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Dérivés de crédit:
- Credit Default Swap (CDS) ou sur indice (Itraxx/CDX): ces instruments seront utilisés afin de se protéger et/ou de s'exposer de manière provisoire, en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Credit Default Swap (CDS) sur entité unique (“single name”): Le FCP pourra intervenir sur les CDS sur entité unique (“single name”) jusqu'à 100 % de son actif net. L'achat de CDS *single name* est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS *single name*, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L'exposition via la vente de CDS *single name* est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille.
- Contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS)) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % de l'actif net. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832Fr). Ces indices ont une fréquence de rebalancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif (levier net), 300 % de l'actif (levier brut). Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 110 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés notamment des titres callables ou puttables.

Il peut également investir jusqu'à 30 % dans des obligations contingentes convertibles ou « CoCos », jusqu'à 10 % de l'actif net dans des obligations convertibles et dans d'autres titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, collateralized debt obligation, credit linked note), sur taux, indices, crédit ou change, OPCVM et fonds d'investissement ou actions.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments obligataires et monétaires tels que décrits dans la rubrique « Actifs (hors dérivés intégrés) »).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- **Qualité de crédit des émetteurs:** les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- **Liquidité:** les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- **Corrélation:** les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- **Diversification:** le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- **Conservation:** toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance internationales". A ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit:** il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des *spreads* de crédit liées à la défaillance ou la dégradation de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des *spreads* de crédit, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de taux:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme:** les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la surexposition:** le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de liquidité:** le FCP peut être investi jusqu'à 110 % de son actif dans des titres à caractère spéculatif (« *high yield* »), et jusqu'à 50 % de son actif net dans des titres non notés, les volumes échangés sur ces titres peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante:** le FCP se réserve la possibilité de détenir, pour un minimum de 50 % de son actif net et dans la limite de 110 % de son actif net, des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres à caractère spéculatif (ou titres « *high yield* », c'est-à-dire des titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Risque lié aux obligations contingentes**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise.
- de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

L'exposition du FCP sur cette classe d'actifs sera limitée à 30 % de l'actif net du FCP.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de change**: il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change reste accessoire.
- **Risque actions**: il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**: la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'exposition du FCP sur cette classe d'actif sera limitée à 10 % de l'actif net du FCP.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 17/12/2024: Mise en place du label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

La période avril 2024 - mars 2025 a connu une croissance mondiale hétérogène. Aux États-Unis, l'activité économique est restée résiliente, avec une solide reprise au second semestre 2024, soutenue par une consommation robuste et un marché de l'emploi solide, bien qu'en léger ralentissement. L'inflation a poursuivi sa décrue, mais reste au-dessus de la cible de la Fed, principalement en raison de pressions persistantes dans les services et les salaires. La Banque centrale a entamé un cycle d'assouplissement prudent, abaissant ses taux directeurs de 100 bp sur la période. Néanmoins, les anticipations d'un pivot plus marqué ont été freinées par une rhétorique plus hawkish de la Fed, renforcée par l'élection de Donald Trump et les craintes liées à un virage protectionniste et inflationniste de sa politique économique. En zone euro, la dynamique de croissance s'est dégradée en fin d'année, principalement pénalisée par la faiblesse du secteur industriel allemand et une demande intérieure en berne. L'inflation a poursuivi sa trajectoire baissière, permettant à la BCE d'opérer une détente monétaire plus agressive, avec une réduction de 150 bp de ses taux directeurs. L'écart de politique monétaire avec les États-Unis s'est donc accentué, reflétant à la fois un cycle conjoncturel plus avancé et une inflation mieux orientée en zone euro.

Les marchés obligataires européens ont été particulièrement sensibles à la dégradation du climat politique, d'abord en France durant l'été avec la dissolution de l'Assemblée nationale et une forte instabilité gouvernementale (l'année 2024 aura connu quatre premiers ministres), puis début mars 2025 à la suite de l'annonce d'un plan de relance allemand massif de 500 milliards d'euros dédiés aux infrastructures et à la défense. Ces chocs ont provoqué des fortes tensions sur les taux longs. Le spread 10 ans France-Allemagne a culminé à 88 bp début décembre, un niveau inédit depuis 2012. Le rendement du 10 ans allemand a connu un point haut à 2,89 % au moment de l'annonce du plan de relance et domine toujours sur ces plus hauts. Outre-Atlantique, le 10 ans américain est resté globalement stable sur l'année (4,20 %), masquant une forte volatilité intra-annuelle, avec un rallye marqué en fin d'année (+ 84 bps au T4 2024), dans un contexte de robustesse macroéconomique et de crainte de stagflation.

Sur les courbes de taux, la période a été marquée par un net mouvement de repentification, conséquence directe du cycle d'assouplissement monétaire entamé par les banques centrales. En zone euro, le 2 ans allemand s'est abaissé à 2,04 % (vs. 2,85 % en début de période), tandis que le 10 ans progressait à 2,76 % (vs. 2,30 %). Aux États-Unis, la détente sur le court terme a été plus significative, de 5,35 % à 4,30 % fin mars, alors que le 10 ans restait inchangé.

Du côté du crédit, les marchés ont enregistré une performance solide, portés par le resserrement des spreads, un portage attractif et une forte demande des investisseurs. L'euro Investment Grade affiche un total return de + 4,25 % sur l'année, et l'euro High Yield + 7,77 %. Les segments les plus risqués – CoCo, dettes subordonnées bancaires, HY – ont surperformé (même les actions). Sur le plan sectoriel, les REITs se sont distingués comme le secteur le plus performant, soutenus par la détente monétaire, tandis que l'automobile a souffert des tensions protectionnistes croissantes. Du côté des émissions primaires, l'activité a été soutenue, reflétant à la fois par des conditions de refinancement plus favorables pour les entreprises et la forte demande des investisseurs, alimentée par d'importants flux entrants sur la classe d'actifs.

Enfin, les risques géopolitiques – guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, incertitudes autour du soutien militaire occidental – sont restés en toile de fond, sans provoquer de stress systémique sur les marchés mais contribuent à entretenir une prime de risque latente.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, le fonds LBPAM ISR Euro High Yield¹ progresse de 8,13 %, surperformant son indice de référence de 85 bp. La volatilité 1 an est restée contenue à 1,83 %.

Sur la période, la sensibilité crédit a oscillé autour de 2,5 années, avec un point bas à 1,7 en avril 2024 et un point haut à 3,4 en mars 2025. La sensibilité taux, proche de 4 en avril 2024, a été abaissée à 1,6 en septembre (proche des points bas du 10 allemand sur la période), avant un rehaussement progressif en fin de période.

Le poids du High Yield a été significativement réduit: de 84,7 % à 54,4 % sur la période. Cette baisse significative s'inscrit dans une stratégie de prise de profit après une forte compression des spreads, mais aussi de prudence face à l'incertitude liée à la politique économique de l'administration Trump, et son impact sur les fondamentaux des entreprises.

Sur le plan sectoriel, le fonds a réduit son exposition au secteur automobile au profit de segments plus défensifs, notamment l'industrie, les matériaux et les télécoms, relativement peu sensibles aux tensions tarifaires et au ralentissement de la croissance mondiale.

¹ Part I

PERFORMANCES

L'indice de référence est ICE Bofa ML BB-B Euro HY Constrained

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	8,13 %	7,28 %
Sur 3 ans	11,73 %	4,05 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	9 484 465,29	8 773 918,07	18 258 383,36
BTF 0% 21-05-25	678 706,27	678 833,74	1 357 540,01
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	329 061,25	857 441,90	1 186 503,15
COMMERZBANK AG TR	381 225,08	588 516,71	969 741,79
SOCIETE GENERALE TR	325 615,35	525 704,97	851 320,32
BAWAG GROUP AG TR	412 787,29	419 325,22	832 112,51
RAIFFEISEN BK IN TR	400 223,35	402 534,66	802 758,01
LA MONDIALE TR	400 000,00	401 367,01	801 367,01
SCOR SE TR	472 056,93	168 767,54	640 824,47
VOLKSBANK WIEN A TR 04-12-35	299 853,00	310 479,97	610 332,97

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 118,50 % selon la méthode de l'engagement,
- 185,25 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,02 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	11 163 043,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 163 043,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	987 519,57
OPC	987 519,57
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	18 132,79
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 168 695,64
Créances et comptes d'ajustement actifs	30 234,41
Comptes financiers	6 551,09
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	36 785,50
Total de l'actif I+II	12 205 481,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	10 133 646,74
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	815 616,75
Capitaux propres I	10 949 263,49
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	10 949 263,49
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	37 304,19
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	37 304,19
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 218 896,40
Concours bancaires	17,06
Sous-total autres passifs IV	1 218 913,46
Total Passifs : I+II+III+IV	12 205 481,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	370 238,34
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 497,98
Sous-total produits sur opérations financières	372 736,32
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-5 780,48
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-1 907,27
Sous-total charges sur opérations financières	-7 687,75
Total revenus financiers nets (A)	365 048,57
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-46 723,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-46 723,45
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	318 325,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	47 142,56
Sous-total revenus nets I = (C+D)	365 467,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	503 865,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 324,18
Frais de recherche	-1 593,17
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	499 947,71
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	79 019,98
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	578 967,69

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-132 900,79
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	308,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-132 591,91
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 773,29
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-128 818,62
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	815 616,75

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 4 ans minimum, une performance liée à l'évolution du marché des obligations à haut rendement en sélectionnant les émetteurs majoritairement privés ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net en EUR	10 117 097,55	9 694 597,89	7 225 694,73	8 334 425,32	10 949 263,49
Nombre de titres	1 000,01000	1 012,01000	810,01000	842,01000	1 023,01000
Valeur liquidative unitaire	10 116,99	9 579,54	8 920,50	9 898,24	10 702,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	27,71	2,06	-1 288,41	231,26	565,94
Capitalisation unitaire sur revenu	36,11	40,21	38,18	168,77	357,24

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part I	Part GP	Part R
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,70% TTC maximum	0,80% TTC maximum	1,00 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Jusqu'au 30 septembre 2019: 0,5% TTC maximum		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net	Part I: 20% de la surperformance nette de frais de gestion fixes de la part I réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^e du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les:

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Commission de surperformance (part I) :

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence, l'indice ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (Ticker: HEC4 Index), et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de Gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	8 334 425,32
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 199 287,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-270 130,22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	318 325,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	499 947,71
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-132 591,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	10 949 263,49

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	207,00000	2 199 287,47
Parts rachetées durant l'exercice	-26,00000	-270 130,22
Solde net des souscriptions/rachats	181,00000	1 929 157,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 023,01000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I FR0013403680	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	10 949 263,49	1 023,01000	10 702,98

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	11 163,04	10 539,89	623,15	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6,55	0,00	0,00	0,00	6,55
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02
HORS-BILAN					
Futures	NA	-1 715,39	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		8 824,50	623,15	0,00	6,53

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	426,87	2 266,24	4 169,97	4 299,97
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	427,82	-1 295,69	-847,52	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6,53	0,00	0,00	854,69	970,55	3 322,45	4 299,97

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 140,36	120,49	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-0,02	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	591,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-1 724,49	-120,23	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6,98	0,24	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 793,90	7 369,14	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	3 793,90	7 369,14	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,63	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	19,80
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	29 742,40
	Autres créances	492,01
Total des créances		30 234,41
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 197 001,00
	Frais de gestion fixe	2 942,40
	Frais de gestion variable	18 044,29
	Autres dettes	908,71
Total des dettes		1 218 896,40
Total des créances et des dettes		-1 188 661,99

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 679,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 593,17
Pourcentage de frais de recherche	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			987 519,57
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	987 519,57
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			987 519,57

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	365 467,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	365 467,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	365 467,68

Part LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	365 467,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	365 467,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	365 467,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	365 467,68
Total	365 467,68
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	578 967,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	578 967,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	578 967,69

Part LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	578 967,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	578 967,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	578 967,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	578 967,69
Total	578 967,69
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			11 163 043,28	101,95
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 163 043,28	101,95
Assurance			1 049 538,19	9,59
ACHMEA BV 6.125% PERP	EUR	200 000	196 491,75	1,79
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	EUR	200 000	203 999,28	1,86
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	200 000	249 356,75	2,28
SCOR 6.0% PERP	EUR	300 000	300 341,41	2,75
VIENNA INSURANCE GROUP 4.625% 02-04-45	EUR	100 000	99 349,00	0,91
Banques commerciales			3 165 148,40	28,90
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	200 000	236 301,21	2,16
BANCO BPM 3.375% 21-01-30 EMTN	EUR	200 000	201 743,01	1,84
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	200 000	200 327,05	1,83
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	200 000	195 421,04	1,78
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	200 000	196 092,33	1,79
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	100 000	109 310,58	1,00
CRED AGRI SA 8.125% PERP	USD	200 000	188 740,15	1,72
DEUTSCHE BK 6.0% PERP	USD	200 000	193 525,81	1,77
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	100 000	98 944,92	0,90
INTESA SANPA 7.7% PERP CV	USD	200 000	186 631,08	1,70
ISLANDSBANKI HF NEW 3.875% 20-09-30	EUR	100 000	100 591,01	0,92
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	100 000	111 129,88	1,01
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	100 000	102 692,73	0,94
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	EUR	100 000	98 784,20	0,90
NCG BAN 4.625% 11-12-36 EMTN	EUR	200 000	201 828,36	1,84
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	200 000	242 665,37	2,23
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	100 000	98 315,05	0,90
TRIODOS BANK NV 4.875% 12-09-29	EUR	100 000	105 101,95	0,96
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	200 000	198 343,67	1,81
VGP 4.25% 29-01-31	EUR	100 000	98 659,00	0,90
Compagnies aériennes			106 055,29	0,97
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	100 000	106 055,29	0,97
Composants automobiles			488 381,65	4,46
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	100 000	101 735,12	0,93
GOODYEAR TIRE AND RUBBER 5.0% 31-05-26	USD	200 000	186 831,24	1,71
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	EUR	200 000	199 815,29	1,82
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			206 325,24	1,88
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	100 000	102 343,91	0,93
WORLDLINE 5.25% 27-11-29	EUR	100 000	103 981,33	0,95
Distribution spécialisée			101 131,72	0,92
PICARD BOND 5.5% 01-07-27	EUR	100 000	101 131,72	0,92
Electricité			421 722,55	3,85
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 21-07-31	EUR	100 000	100 875,41	0,92

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE TF/TV PERP	GBP	100 000	120 486,59	1,10
ENEL 4.25% PERP	EUR	100 000	99 756,22	0,91
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	100 000	100 604,33	0,92
FPI de détail			102 033,62	0,93
MERCIALYS 4.0% 10-09-31	EUR	100 000	102 033,62	0,93
Gestion immobilière et développement			399 826,90	3,65
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	200 000	203 646,11	1,85
CTP NV 3.625% 10-03-31	EUR	100 000	98 054,42	0,90
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	100 000	98 126,37	0,90
Hôtels, restaurants et loisirs			194 784,16	1,78
ACCOR 3.5% 04-03-33 EMTN	EUR	200 000	194 784,16	1,78
Industrie aérospatiale et défense			94 839,38	0,87
BOMBARDIER 7.25% 01-07-31	USD	100 000	94 839,38	0,87
Logiciels			199 385,00	1,82
FNAC DARTY 4.75% 01-04-32	EUR	100 000	99 443,00	0,91
GETLINK 4.125% 15-04-30	EUR	100 000	99 942,00	0,91
Machines			300 258,43	2,74
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	100 000	100 217,08	0,92
VALLOUREC 7.5% 15-04-32	USD	200 000	200 041,35	1,82
Marchés de capitaux			1 046 263,07	9,56
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	100 000	104 244,78	0,95
HLD EUROPE SCA 4.125% 02-04-30	EUR	100 000	100 206,00	0,92
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	100 000	99 821,08	0,91
PLT VII FINANCE SA RL E3R+3.5% 15-06-31	EUR	100 000	100 303,05	0,92
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	100 000	101 992,65	0,93
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.5% 18-02-32	EUR	100 000	98 932,33	0,90
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	100 000	27 780,38	0,25
UNITED GROUP BV 6.5% 31-10-31	EUR	100 000	101 453,18	0,93
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	100 000	102 678,25	0,94
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	200 000	208 851,37	1,91
Matériaux de construction			100 142,50	0,91
SPCM 4.5% 15-03-32	EUR	100 000	100 142,50	0,91
Ordinateurs et périphériques			112 515,14	1,03
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	200 000	112 515,14	1,03
Produits de soins personnels			100 907,00	0,92
ONTEX GROUP NV 5.25% 15-04-30	EUR	100 000	100 907,00	0,92
Produits pharmaceutiques			100 530,99	0,92
ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30	EUR	100 000	100 530,99	0,92
Services aux collectivités			204 521,07	1,87
IREN 4.5% PERP	EUR	100 000	100 381,68	0,92
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	100 000	104 139,39	0,95
Services aux entreprises			100 149,00	0,91
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL E3R+2.5% 01-05-30	EUR	100 000	100 149,00	0,91
ITELYUM REGENERATION 5.75% 15-04-30	EUR	100 000	99 393,00	0,91
SECHE ENVIRONNEMENT 4.5% 25-03-30	EUR	100 000	100 141,50	0,91
TAKKO FASHION 10.25% 15-04-30	EUR	100 000	111 070,26	1,02

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services clientèle divers			100 936,96	0,92
KAPLA 5.0% 30-04-31	EUR	100 000	100 936,96	0,92
Services de télécommunication diversifiés			625 917,10	5,72
ILIAD 4.25% 15-12-29	EUR	100 000	102 322,30	0,93
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	100 000	102 280,74	0,93
PROXIMUS 4.75% PERP	EUR	200 000	202 114,99	1,85
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	200 000	219 199,07	2,01
Services de télécommunication mobile			189 560,60	1,73
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 3.75% 01-04-30	EUR	100 000	99 817,27	0,91
VODAFONE GROUP 3.25% 04-06-81	USD	100 000	89 743,33	0,82
Services financiers diversifiés			934 985,96	8,54
AAREAL BK 5.625% 12-12-34 EMTN	EUR	100 000	102 412,62	0,94
AAREAL BK AUTRE R+7.18% PERP	EUR	200 000	221 352,13	2,02
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	100 000	103 110,33	0,94
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	100 000	100 272,11	0,92
KOMMUNALKREDIT 4.25% 01-04-31	EUR	100 000	99 494,64	0,91
SOGECAP 5.0% 03-04-45	EUR	100 000	102 307,45	0,93
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	200 000	206 036,68	1,88
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			304 126,02	2,78
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	EUR	200 000	200 768,58	1,84
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 5.375% 15-07-29	EUR	100 000	103 357,44	0,94
Transport routier et ferroviaire			102 452,58	0,94
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	100 000	102 452,58	0,94
TITRES D'OPC			987 519,57	9,02
OPCVM			987 519,57	9,02
Gestion collective			987 519,57	9,02
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	93	987 519,57	9,02
Total			12 150 562,85	110,97

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/USD/20250424	231,74	0,00	USD	382 907,67	EUR	-382 675,93
V/EUR/USD/20250424	401,05	0,00	USD	208 201,23	EUR	-207 800,18
V/GBP/EUR/20250424	0,00	-1 139,67	EUR	119 090,38	GBP	-120 230,05
V/USD/EUR/20250424	0,00	-18 554,38	EUR	1 512 729,56	USD	-1 531 283,94
V/USD/EUR/20250424	0,00	-110,15	EUR	193 091,86	USD	-193 202,01
Total	632,79	-19 804,20		2 416 020,70		-2 435 192,11

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	-11	0,00	-470,68	-1 295 690,00
EURO BTP 0625	-1	0,00	-980,00	-117 520,00
EURO BUND 0625	1	0,00	-2 740,00	128 830,00
EURO-OAT 0625	-7	17 500,00	0,00	-858 830,00
EURO SCHATZ 0625	4	0,00	-480,00	427 820,00
Sous-total 1.		17 500,00	-4 670,68	-1 715 390,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		17 500,00	-4 670,68	-1 715 390,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 150 562,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-19 171,41
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	12 829,32
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	36 785,50
Autres passifs (-)	-1 231 742,77
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	10 949 263,49

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	EUR	1 23,01000	10 02,98

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 269 998,30	7 517 368,48
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	7 951 996,46	7 321 965,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 951 996,46	7 321 965,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	788 782,11	138 434,80
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	788 782,11	138 434,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	522 689,73	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	522 689,73	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 530,00	56 967,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 530,00	56 967,77
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 538 723,14	1 130 494,99
Opérations de change à terme de devises	1 202 686,66	876 382,20
Autres	336 036,48	254 112,79
COMPTES FINANCIERS	6 744,56	8 848,67
Liquidités	6 744,56	8 848,67
TOTAL DE L'ACTIF	10 815 466,00	8 656 712,14

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 997 595,08	8 238 394,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	194 724,17	-1 043 627,93
Résultat de l'exercice (a,b)	142 106,07	30 928,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	8 334 425,32	7 225 694,73
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	533 756,48	56 967,80
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	516 245,37	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	516 245,37	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	17 511,11	56 967,80
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 530,00	56 967,80
Autres opérations	10 981,11	0,00
DETTES	1 943 954,18	1 374 049,61
Opérations de change à terme de devises	1 206 725,58	873 530,37
Autres	737 228,60	500 519,24
COMPTES FINANCIERS	3 330,02	0,00
Concours bancaires courants	3 330,02	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 815 466,00	8 656 712,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	211 390,00
LIFFE LG GILT 0623	0,00	235 233,87
XEUR FBTP BTP 0623	0,00	576 750,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S40 V1	500 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0623	0,00	130 230,00
EURO BOBL 0623	0,00	353 640,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	1 494 240,00
US 10Y ULT 0623	0,00	111 501,34
EURO BUND 0624	400 140,00	0,00
EURO BOBL 0624	1 064 250,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	1 796 900,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 114,39	55,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	208 383,79	77 542,19
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	210 498,18	77 598,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	341,37	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	19 226,64
Charges sur dettes financières	1 619,88	662,36
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 961,25	19 889,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	208 536,93	57 709,01
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	69 638,23	27 066,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	138 898,70	30 642,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 207,37	285,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	142 106,07	30 928,65

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion

Frais de gestion

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan: L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

La commission de souscription est non acquise à la OPC; elle revient à la société de gestion et au commercialisateur.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à:

- Part I: 0,70 % TTC

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction) est de:

- Part I: 0,30 % TTC sur l'actif net moyen annuel.

Les frais de gestion intègrent des frais de recherche pour un montant de 1 330,42 euros.

Les frais de recherche sont paramétrés de 0.03 % et la cotisation AMF est paramétrée avec un taux de 0,00085 %.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice qui correspond au dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de mars

Swing Pricing:

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la

Société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut être affectée uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 225 694,73	9 694 597,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	540 853,20	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-251 173,72	-1 784 712,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	448 309,81	82 845,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-236 826,02	-1 046 917,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	286 648,81	291 904,92
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-317 748,87	-422 309,88
Frais de transactions	-3 108,71	-3 142,64
Différences de change	25 641,16	-18 628,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	504 388,21	356 159,79
Différence d'estimation exercice N	311 265,57	-193 122,64
Différence d'estimation exercice N-1	193 122,64	549 282,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-27 151,98	45 255,67
Différence d'estimation exercice N	-4 536,11	22 615,87
Différence d'estimation exercice N-1	-22 615,87	22 639,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	138 898,70	30 642,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	8 334 425,32	7 225 694,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	102 369,19	1,23
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	85 677,00	1,03
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 767,00	1,21
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 663 183,27	91,94
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	7 951 996,46	95,41
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	500 000,00	6,00
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	500 000,00	6,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	3 261 290,00	39,13
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	3 261 290,00	39,13

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	7 851 229,46	94,20	0,00	0,00	100 767,00	1,21	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	522 689,73	6,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 744,56	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	516 245,37	6,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 330,02	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	3 261 290,00	39,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	96 509,17	1,16	397 324,41	4,77	1 622 107,95	19,46	5 836 054,93	70,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	95 918,11	1,15	99 689,50	1,20	327 082,12	3,92
Comptes financiers	6 744,56	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	97 926,69	1,17	418 318,68	5,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 330,02	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 796 900,00	21,56	1 064 250,00	12,77	400 140,00	4,80

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	862 782,41	10,35	347 221,58	4,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 359,77	0,04	3 384,79	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	953 351,28	11,44	346 429,86	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 202 686,66
Ventes à règlement différé	303 555,98
Dépôts de garantie en espèces	
	32 480,50
TOTAL DES CRÉANCES	1 538 723,14
DETTES	
Vente à terme de devise	1 206 725,58
Achats à règlement différé	691 615,56
Frais de gestion fixe	2 050,24
Frais de gestion variable	43 179,27
Autres dettes	383,53
TOTAL DES DETTES	1 943 954,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-405 231,04

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	60,00000	540 853,20
Parts rachetées durant l'exercice	-28,00000	-251 173,72
Solde net des souscriptions/rachats	32,00000	289 679,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	842,01000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 128,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Frais de gestion variables provisionnés	43 179,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,56
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 330,42
Pourcentage de frais de recherche	0,02

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			788 782,11
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	266 820,06
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Part Z	521 962,05
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			788 782,11

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	142 106,07	30 928,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	142 106,07	30 928,65
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 106,07	30 928,65
Total	142 106,07	30 928,65

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	194 724,17	-1 043 627,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	194 724,17	-1 043 627,93
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194 724,17	-1 043 627,93
Total	194 724,17	-1 043 627,93

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	9 665 971,58	10 117 097,55	9 694 597,89	7 225 694,73	8 334 425,32
Nombre de titres	1 000,01000	1 000,01000	1 012,01000	810,01000	842,01000
Valeur liquidative unitaire	9 665,87	10 116,99	9 579,54	8 920,50	9 898,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,40	27,71	2,06	-1 288,41	231,26
Capitalisation unitaire sur résultat	31,19	36,11	40,21	38,18	168,77

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 7.0% PERP	USD	200 000	195 343,21	2,34
CT INVESTMENT 6.375% 15-04-30	EUR	100 000	100 618,00	1,21
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	100 000	100 360,00	1,20
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	100 000	99 853,97	1,20
TOTAL ALLEMAGNE			496 175,18	5,95
AUTRICHE				
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	100 000	111 520,77	1,34
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	100 000	100 069,23	1,20
TOTAL AUTRICHE			211 590,00	2,54
CANADA				
BOMBARDIER 7.25% 01-07-31	USD	100 000	92 900,93	1,12
TOTAL CANADA			92 900,93	1,12
CHYPRE				
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	100 000	112 358,02	1,35
TOTAL CHYPRE			112 358,02	1,35
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	100 000	97 942,03	1,18
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	100 000	100 033,02	1,20
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	100 000	114 844,34	1,38
BBVA 6.5% PERP	USD	200 000	184 991,77	2,21
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	100 000	102 107,08	1,23
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	200 000	177 604,75	2,13
UNICAJA BANCO SA E 5.5% 22-06-34	EUR	100 000	99 738,33	1,19
TOTAL ESPAGNE			877 261,32	10,52
ETATS-UNIS				
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2.375% 01-03-28	EUR	100 000	95 361,11	1,14
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	150 000	156 357,47	1,88
TOTAL ETATS-UNIS			251 718,58	3,02
FRANCE				
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	100 000	108 996,22	1,31
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	100 000	100 036,48	1,20
EDF SA TF/TV 29/12/2049	EUR	100 000	100 803,58	1,21
ELECTRICITE DE FRANCE TF/TV PERP	GBP	100 000	115 560,48	1,39
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	100 000	101 712,26	1,22
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	100 000	96 671,00	1,16
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	100 000	102 369,19	1,22
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	100 000	103 214,65	1,24
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	100 000	100 767,00	1,21
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	100 000	106 088,96	1,27
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	100 000	95 090,83	1,15
ORANGE 4.5% PERP	EUR	200 000	199 382,00	2,39
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	100 000	98 673,57	1,18
SG 10.0% PERP	USD	200 000	204 874,28	2,46
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	100 000	104 970,67	1,26
TOTAL FRANCE			1 739 211,17	20,87

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
ALPHA BANK 4.25% 13-02-30 EMTN	EUR	100 000	98 759,60	1,18
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	200 000	223 606,60	2,69
EFG EUROBANK 6.25% 25-04-34	EUR	100 000	102 296,28	1,22
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	100 000	111 162,07	1,33
PIRAEUS FINANCIAL 5.5% 19-02-30	EUR	100 000	99 709,20	1,20
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 7.25% 17-04-34	EUR	100 000	104 795,27	1,26
TOTAL GRECE			740 329,02	8,88
IRLANDE				
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	200 000	245 728,70	2,95
TOTAL IRLANDE			245 728,70	2,95
ITALIE				
ATLANTIA EX AUTOSTRAD 4.75% 24-01-29	EUR	100 000	102 885,47	1,23
BANCO BPM 3.375% 19-01-32	EUR	200 000	194 059,20	2,33
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	200 000	213 461,29	2,56
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-29	EUR	100 000	100 745,35	1,21
MONTE PASCHI 4.75% 15-03-29	EUR	100 000	101 179,26	1,22
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	100 000	108 587,39	1,30
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	100 000	85 677,00	1,03
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	200 000	201 357,33	2,41
TOTAL ITALIE			1 107 952,29	13,29
PAYS-BAS				
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	EUR	100 000	90 199,17	1,08
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	100 000	96 509,17	1,16
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	100 000	97 009,17	1,16
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	200 000	203 443,22	2,44
TENNET HOLDING BV 4.875% PERP	EUR	100 000	99 935,63	1,20
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	100 000	103 805,50	1,25
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	100 000	102 210,19	1,23
TOTAL PAYS-BAS			793 112,05	9,52
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	100 000	97 631,36	1,17
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	100 000	118 842,63	1,43
TOTAL PORTUGAL			216 473,99	2,60
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	200 000	200 251,11	2,40
BARCLAYS PLC 5.875% PERP	GBP	200 000	231 661,10	2,78
LLOY BANK GROU PL 7.5% PERP	USD	200 000	184 672,22	2,21
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	100 000	104 726,78	1,26
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15-04-32	EUR	200 000	199 510,00	2,40
TOTAL ROYAUME-UNI			920 821,21	11,05
SUEDE				
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	150 000	146 364,00	1,75
TOTAL SUEDE			146 364,00	1,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 951 996,46	95,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			7 951 996,46	95,41

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	26	266 820,06	3,20
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	51	521 962,05	6,27
TOTAL FRANCE			788 782,11	9,47
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			788 782,11	9,47
TOTAL Organismes de placement collectif			788 782,11	9,47
Titres donnés en pension				
ITALIE				
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	200 000	227 183,91	2,73
DOBANK 5.0% 04-08-25	EUR	100 000	95 918,11	1,15
ENEL 4.75% PERP	EUR	100 000	99 898,21	1,19
TOTAL ITALIE			423 000,23	5,07
LUXEMBOURG				
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	100 000	99 689,50	1,20
TOTAL LUXEMBOURG			99 689,50	1,20
TOTAL Titres donnés en pension			522 689,73	6,27
Dettes représentatives des titres données en pension			-514 950,00	-6,18
Indemnités sur titres données en pension			-1 295,37	-0,02
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	9	4 220,00	0,05
EURO BUND 0624	EUR	3	2 310,00	0,03
EURO SCHATZ 0624	EUR	17	-85,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			6 445,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			6 445,00	0,08
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUROPE S40 V1	EUR	-500 000	-10 981,11	-0,13
TOTAL Credit Default Swap			-10 981,11	-0,13
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-10 981,11	-0,13
TOTAL Instruments financier à terme			-4 536,11	-0,05
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-6 445	-6 445,00	-0,08
TOTAL Appel de marge			-6 445,00	-0,08
Créances			1 538 723,14	18,46
Dettes			-1 943 954,18	-23,32
Comptes financiers			3 414,54	0,04
Actif net			8 334 425,32	100,00
Parts LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	EUR	842,01000	9 898,24	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR EURO HIGH YIELD (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500J6NUFB3GCQ9902

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+(FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged)+(Bloomberg Global Aggregate Corporate (en euro))+(ICE BofA Global High Yield)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>6.94</td><td>6.82</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	6.94	6.82			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	6.94	6.82								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>35.4 %</td><td>18.45 %</td></tr><tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>39.78 Average % Of Women in Board</td><td>36.64 Average % Of Women in Board</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	35.4 %	18.45 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	39.78 Average % Of Women in Board	36.64 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	35.4 %	18.45 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	39.78 Average % Of Women in Board	36.64 Average % Of Women in Board								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 43,07% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	6.65	6.76
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	6.89	7.37

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>
Produit financier	27.87 %
Valeur comparable	14.48 %

Indicateur 2

	2024
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	50.7 %

Valeur Comparable	38.31 %
-------------------	---------

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	28,27%	39,11%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷ ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		8,99%	France
SCOR SE TR	Obligations	Finance	2,73%	France
IRISH LIFE & PER TR	Obligations	Finance	2,27%	Irlande
NOVO BANCO TR 01-12-33	Obligations	Finance	2,21%	Etats-Unis
ALPHA SRV HLD TR	Obligations	Finance	2,15%	Grèce

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

AAREAL BANK AG TR	Obligations		2,01%	Luxembourg
TELEFONICA EUROP TR	Obligations	Communications	2%	Espagne
VERISURE HOLDING 5.500% 15-05-30	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,9%	Etats-Unis
FLORA FOOD MGMT 6.875% 02-07-29	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,88%	Etats-Unis
CAISSE NA REA MU TR	Obligations	Finance	1,86%	France
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	Obligations	Finance	1,85%	Suède
PROXIMUS SADP TR	Obligations	Communications	1,84%	Belgique
ABANCA CORP TR 11-12-36	Obligations	Finance	1,84%	Espagne
BANCO BPM SPA 3.375% 21-01-30	Obligations	Finance	1,84%	Italie
INMOBILIARIA COL 3.250% 22-01-30	Obligations	Finance	1,83%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

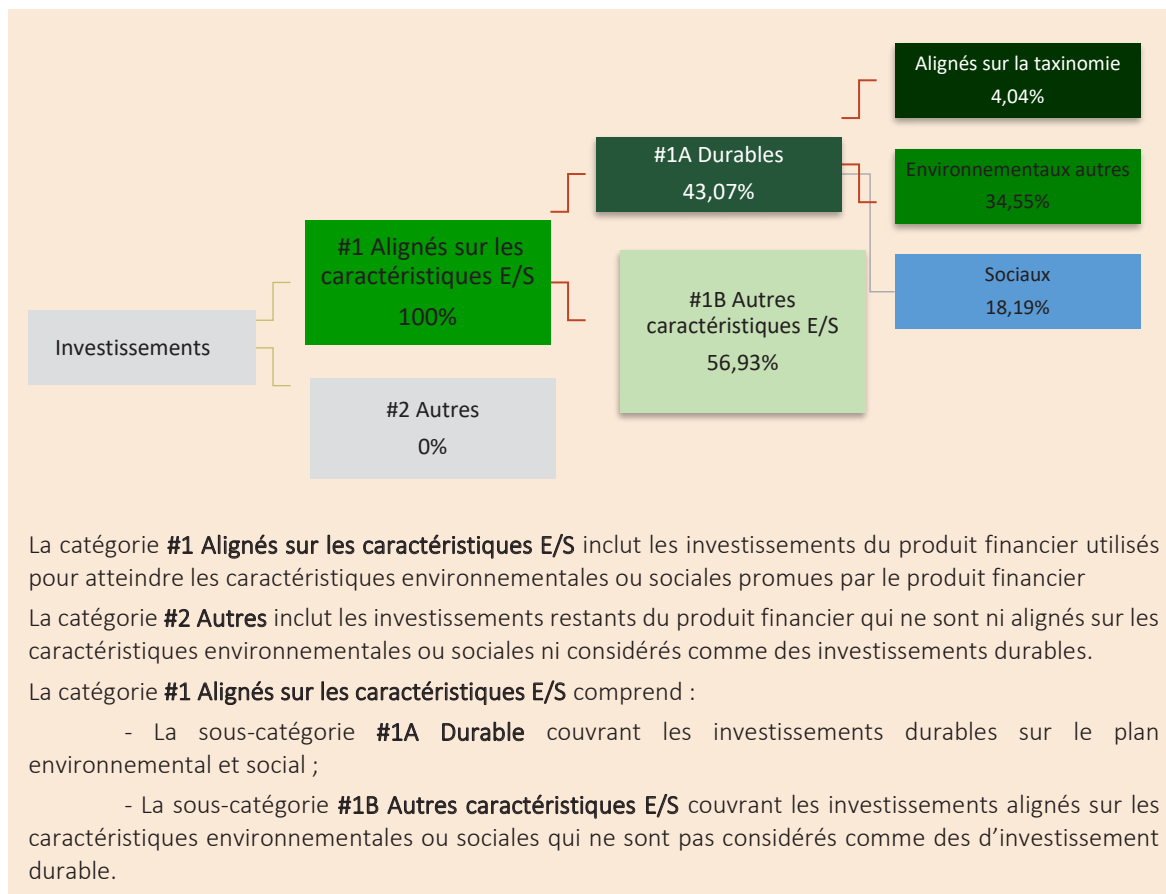
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 43,07% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 34,55% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 18,19% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,04% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 101,37% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	1,82%
Communications	9,29%
Biens de consommation cycliques	7,3%
Bien de consommation non cycliques	11,18%
Finance	50,3%
Industrie	7,26%
Technologie	1,93%
Services aux collectivités	4,75%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait -1,37% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	-1,31%
Produits dérivés	-0,06%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 3,84% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

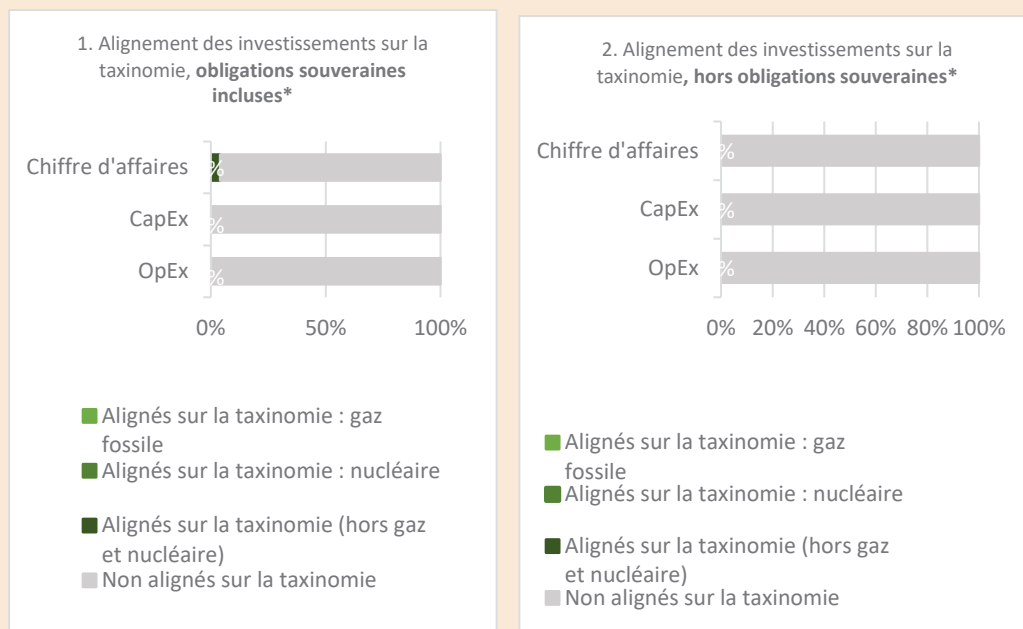
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,17% % et 0,62% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 34,55% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 18,19% au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM ISR EURO HIGH YIELD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

LBPAM ISR EURO HIGH YIELD
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM ISR EURO HIGH YIELD relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LBPAM ISR EURO HIGH YIELD

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.07.24 17:44:44 +0200

